

LE PROCESSUS DE PAIX EN AMÉRIQUE CENTRALE

La quête de la paix

La quête de la paix en Amérique centrale a été longue et ardue. Plusieurs années de pourparlers entre les membres du groupe Contadora (Panama, Mexique, Colombie et Venezuela) ont conduit à la tenue d'une importante rencontre au sommet des présidents d'Amérique centrale, qui a eu lieu en août 1987, au Guatemala. Au terme de cette rencontre historique, les participants avaient tous donné leur accord à un plan de paix régional proposé par le Président Arias.

Dans le préambule de l'accord du Guatemala, il est stipulé que "des garanties doivent être établies pour permettre la participation des masses à des processus politiques authentiques et démocratiques reposant sur la justice, la liberté et la démocratie... Les gouvernements s'appliqueront à mettre en branle un processus démocratique authentique, pluraliste et participatif qui embrasse la promotion de la justice sociale, le respect des droits de la personne, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le droit de tous les pays de choisir librement et sans aucune influence extérieure leur modèle économique, politique et social...".

Le Canada a été encouragé par l'émergence d'un large consensus régional sur la nécessité de déclarer des cessez-le-feu dans les pays où existaient des conflits, d'amnistier tous les insurgés armés et d'engager un dialogue avec les groupes d'opposition non armés. Le plan du Guatemala fixait un calendrier ambitieux pour l'établissement d'une paix durable. Même si l'application de ce plan de paix s'est révélée difficile, on a enregistré des progrès réels, et les Canadiens sont heureux de voir que les pays d'Amérique centrale jouent eux-mêmes un rôle actif dans la recherche de solutions régionales adéquates à leurs difficultés.

L'appui du Canada au processus de paix

Le Canada s'est prononcé depuis longtemps en faveur du processus de paix en Amérique centrale et de l'autonomie des pays de la région dans la détermination des dimensions d'un accord de paix durable. Il a exprimé cette position dans de nombreuses déclarations publiques et l'a réitérée aux parties concernées au cours d'entretiens privés.

Dès 1985, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Clark, lors de rencontres avec le Président et le ministre des Affaires étrangères du Mexique, a indiqué que le